

ANNEXE III

TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES ÉPREUVES OU UNITÉS

BREVET PROFESSIONNEL CHARPENTIER Arrêté du 1 ^{er} août 1997		BREVET PROFESSIONNEL CHARPENTIER Arrêté 2004	
ÉPREUVES - UNITÉS		ÉPREUVES - UNITÉS	
Epreuve E1- Etude technique et scientifique d'un ouvrage		E.1 - Etude technique et scientifique d'un ouvrage	
Sous-épreuve A1- Recherche de solutions technologiques	U11	A.1 – Recherche de solutions technologiques	U11
Sous-épreuve B1- Réalisation des plans d'exécution	U12	B.1 - Réalisation des plans d'exécution	U12
Sous-épreuve C1- Etude mathématique et scientifique	U13	C.1 - Etude mathématique et scientifique	U13
Épreuve E2 - Préparation de fabrication et de chantier	U20	E.2 - Préparation de fabrication et de chantier	U20
Épreuve E3 – Réalisation d'un ouvrage complexe	U30	E.3 - Réalisation d'un ouvrage complexe	U30
Épreuve E4 - Mise en oeuvre sur chantier	U40	E.4 - Mise en oeuvre sur chantier	U40
Sous-épreuve A4 : Organisation et suivi de chantier	U41		
Sous-épreuve B4 : Levage et/ou pose d'un ouvrage	U42		
Épreuve E5 - Expression française et ouverture sur le monde	U50	E.5 - Expression française et ouverture sur le monde	U50
Epreuve facultative Langue étrangère	UF 1	Epreuve facultative Langue étrangère	UF 1
Epreuve facultative Hygiène - Prévention - Secourisme	UF 2	Epreuve facultative Hygiène - Prévention - Secourisme	UF 2